



16ème législature

Question N° : 8036	De M. Emmanuel Taché de la Pagerie (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Nécessité d'améliorer la prise en charge de l'endométriose	Analyse > Nécessité d'améliorer la prise en charge de l'endométriose.
Question publiée au JO le : 16/05/2023 Réponse publiée au JO le : 18/07/2023 page : 6855		

Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité d'accélérer le dépistage et d'améliorer la prise en charge de l'endométriose. Cette pathologie, qui se caractérise notamment par des douleurs pelviennes chroniques, a un impact considérable sur la qualité de vie des femmes, en particulier lors des pics inflammatoires. Selon les données de l'assurance maladie, elle affecte près de 10 % des femmes en âge de procréer. Malheureusement, le diagnostic peut prendre plusieurs années, entravant la vie professionnelle et personnelle des patientes et peut même causer des problèmes d'infertilité chez certaines d'entre elles, jusqu'à 22 % selon certaines études. Le retard de diagnostic moyen étant de sept ans, cela limite les chances d'une prise en charge adaptée, dans le but d'améliorer la qualité de vie des patientes et de leur offrir une prise en charge pluridisciplinaire de qualité. Il est donc impératif de renforcer les performances diagnostiques, ainsi que d'élaborer des programmes d'actions en faveur d'un meilleur dépistage et d'une meilleure prise en charge de l'endométriose, pour réduire son impact sur les femmes atteintes et optimiser l'utilisation des ressources médicales. Cette question résonne d'autant plus, alors que certaines entreprises décident que les femmes touchées par l'endométriose et reconnues comme handicapées par ce fait, pourront s'absenter jusqu'à 12 jours par an. Il conviendrait d'accompagner les entreprises pour faciliter la mise en place de tels dispositifs. Enfin, il souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que l'endométriose n'est pas reconnue comme une affection longue durée (ALD) par décret et lui demande s'il envisage de soutenir la recherche médicale pour améliorer la rapidité et la spécificité du diagnostic.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement du Président de la République, le 14 février 2022, a été présenté la première stratégie nationale de lutte contre l'endométriose qui est désormais pilotée par le ministère de la santé et de la prévention. L'endométriose pèse sur la vie professionnelle des femmes concernées, en rendant difficile au quotidien l'exercice de leur métier et en freinant leur carrière dans certains cas. Il est urgent d'informer et de sensibiliser les acteurs de l'entreprise des conséquences de cette maladie sur le travail. Des solutions existent, à travers notamment des aménagements de poste, pour permettre à ces femmes de concilier leur état de santé et leur travail et ainsi de mener la carrière professionnelle qu'elle souhaite. C'est l'objet des mesures qui figurent dans la feuille de route du ministère du travail : - faire de l'endométriose un enjeu de santé au travail national ; - fournir un cadre pour la prise en compte de l'endométriose au travail en l'intégrant dans l'action 4.3 de l'axe "prévention de la désinsertion professionnelle" du « plan santé au travail 4 », qui pourra être déclinée au sein des plans régionaux de santé au

travail. L'action pourrait être portée sous l'angle du maintien en emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives, dans une logique de transversalité entre santé publique et santé au travail ; - communiquer et former les différents acteurs sur les conséquences de l'endométriose au travail ; - réduire l'impact de l'endométriose sur le quotidien des femmes : dans le monde du travail, améliorer les conditions d'exercice des femmes qui souffrent d'endométriose en aménageant horaire et/ou poste de travail ; - concevoir un kit de sensibilisation afin d'informer et sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise (travailleurs sociaux, médecins du travail, gestionnaires RH) sur la pathologie et ses conséquences et proposer une boîte à outils aux entreprises à mettre en place (par exemple télétravail, aménagement de poste, horaires assouplis, aménagement raisonnable) ; - promouvoir la formation des médecins du travail à l'endométriose. Élaborer une charte "endométriose et emploi" sur la conciliation de l'endométriose et de la vie professionnelle (sur le modèle de la charte cancer et emploi de l'Institut national du cancer) et créer, parmi les signataires, des clubs employeurs pour échanger sur les bonnes pratiques. Un comité de pilotage national sera organisé par le ministre de la santé et de la prévention à la rentrée 2023 pour faire un premier bilan sur l'avancée de la mise en oeuvre de cette stratégie.